

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (49)



Élaboration

OAP

ORIENTATIONS

D'**A**MÉNAGEMENT

ET DE **P**ROGRAMMATION





Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2019, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupréau-en-Mauges

Le Maire,





PRÉAMBULE	3
LÉGENDES GRAPHIQUES	4
LES OAP SECTORISÉES À VOCATION PRINCIPALEMENT RÉSIDENTIELLE	6
Andrezé	8
SITE DE LA CHAUSSÉE DES HAYES (OAP-A-1)	9
SITE DU PONTEREAU (OAP-A-2)	12
SITE DU PONT MARAIS (OAP-A-3)	14
Beaupréau	16
SITE DE LA SCIERIE (OAP-B-1)	17
SITE DES FACTIÈRES (OAP-B-2)	19
SITE DE FROIDE FONTAINE (OAP-B-3)	22
Sites du Grain d'Or (OAP-B-4 & B-5)	24
GESTÉ	27
SITE DÉCHAISIÈRE (OAP-G-1)	28
SITE DES JONQUILLES (OAP –G-2)	31
JALLAIS	33
SITE DU BORDAGE (OAP-JA-1)	34
SITE DU HAMEAU DE LA FONTAINE (OAP-JA-2)	37
SITE DE LA BEAUSSE (OAP-JA-3)	38
LA CHAPELLE-DU-GENÊT	39
SITE DU CORMIER (OAP-CG-1)	41
LAJUBAUDIÈRE	44

SITE DU CLOS 3 (OAP-JU-1)	45
SITE DE LA GAUTRÈCHE (OAP-JU-2)	47
Le Pin-en-Mauges	50
SITE DU PETIT ANJOU (OAP-PM-1)	51
SITE DE LA MARCHAISERIE (OAP-PM-2)	54
SITE DE LA MARCHAISERIE OUEST (OAP-PM-3)	56
LA POITEVINIÈRE	58
SITE DE LA BILLAUDERIE (OAP-P-1)	59
SITE DE LA MARQUETTERIE (OAP-P-2)	61
SITE DE LA TRÉBUCHETTERIE (OAP-P-3)	62
ST PHILBERT-EN-MAUGES	63
SITE DE LA GAGNERIE (OAP-SPM-1)	65
VILLEDIEU-LA-BLOUÈRE	67
SITE DE GRAND PRÉ (OAP-VB-1)	68
LES OAP SECTORISÉES À VOCATION D'ACTIVITÉS OU	
D'ÉQUIPEMENT	71
SITE DE LA GRANDE LANDE – ANDREZÉ (OAP-ZA1)	72
SITE DU LANDREAU – VILLEDIEU LA BLOUÈRE (OAP ZA2)	75
LE PÔLE D'ECHANGE MULTIMODAL – BEAUPRÉAU (OAP-EQ1)	78
LES OAP THÉMATIQUES	79
LA PRÉSERVATION DE LA TRAME BOCAGÈRE	80
LA PRISE EN COMPTE DES MOBILITÉS DOUCES	84

PRÉAMBULE

« Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent l'une des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

Les OAP doivent être établies dans le respect des orientations générales définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement. Il peut également comporter des éléments concernant le traitement des espaces publics et voiries sur le ou les secteurs considérés.

Les OAP sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité. »

Extrait du site Certu.developpement-durable.gouv.fr

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de Beaupréau-en-Mauges intéressent principalement des sites sectorisés à aménager :

- 1. À vocation principalement résidentielle mais pouvant aussi intégrer des équipements, des commerces, des services ...)
 - en densification des enveloppes urbaines actuelles,

 - ⇒ Beaupréau : sites de Froide Fontaine, du Grain d'Or ouest & est, et de la scierie
 - ⇒ Gesté: sites Déchaisière, et des Jonquilles
 - ⇒ Jallais : sites du Hameau de la Fontaine, et de la Beausse
 - ⇒ La Chapelle du Genêt : site du Cormier pour partie
 - ⇒ La Jubaudière : site du Clos 3
 - ⇒ Le Pin en Mauges : sites de la Marchaiserie
 - ⇒ La Poitevinière : sites de la Billauderie et de la Trébuchetterie
 - ⇒ Saint-Philbert-en-Mauges : site de la Gagnerie
 - ⇒ Villedieu-La-Blouère : site du Grand Pré
 - en extension à vocation d'habitat :
 - ⇒ Andrezé : site de la Chaussée des Hayes
 - ⇒ Beaupréau : site des Factières
 - ⇒ Jallais : site du bordage ...
 - ⇒ La Chapelle du Genêt : site du Cormier pour partie
 - ⇒ La Jubaudière : site de la Gautrèche
 - ⇒ Le Pin en Mauges : site du Petit Anjou
 - ⇒ La Poitevinière : site de la Marquetterie
- 2. À vocation d'activités économiques ou d'équipement en extension :
 - ⇒ Andrezé : site de la Grande Lande
 - ⇒ Villedieu-La-Blouère : site du Landreau
 - ⇒ Beaupréau : le pôle d'échange multimodal

En outre, deux Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques sont proposées :

- Pour la préservation de la trame bocagère,
- Pour la prise en compte des mobilités douces.

LÉGENDES GRAPHIQUES

Diagnostic



Périmètre du secteur soumis à OAP

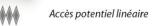
DESSERTE ET MOBILITÉ

Réseaux existants et conditions d'accès à prendre en compte









Accès potentiel Carrefour dangeureux

Place, placette

PPRI

Servitudes

Gaz Périmètre STEP Périmètre de captage Périmètre de 100 m autour d'une exploitation agricole Ligne Haute Tension

QUALITÉ URBAINE, PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

Eléments existants à prendre en compte dans le projet

Trame verte

Boisement

Espace paysager et arboré

Haie arborée

Haie arbustive plantée



Alignement d'arbres



Arbre



Clotures disparâtres



Talus



Trame bleue



Zone humide / Etang / Plan d'eau



Cours d'eau



Fossé



Sondage pour les zones humides



Captage



Puit



Douet

Patrimoine



Point de vue existant



Mur, continuité bâtie



Données archéologiques



Monument historique et périmètre



Petit patrimoine

Principes OAP





Périmètre du secteur soumis à OAP

DESTINATION ET VOCATION



Accroche bâtie à l'alignement de l'espace public



Place, placette à créer



Courée



Espace privilégié pour l'accueil d'équipement



Espace privilégié pour l'accueil d'activités



Espace privilégié pour un programme d'habitat



Espace privilégié pour un programme mixte



Secteur de densification des typologies du bâti (maisons de ville, logements denses à l'architecture maitrisée ...)



Bâti à démolir

Desserte et mobilité

Réseaux à développer et aménager dans le cadre du projet



Principe de desserte principale de quartier



Principe de desserte secondaire de quartier



Principe de desserte tertiaire de quartier



Liaison douce à créer Desserte agricole



Accès directs autorisés



Accès



Carrefour à aménager, à sécuriser



Accès directs interdits



Désenclavement de riverain

QUALITÉ URBAINE, PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

Eléments existants à prendre en compte dans le projet

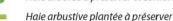
Eléments de composition à développer dans le cadre du projet

Trame verte



Boisement à préserver





Haie arborée à préserver et conforter



Alignement d'arbres à préserver



Arbre



Clotures disparâtres



Talus

Jardin Potager

Trame bleue



Zone humide / Etang / Plan d'eau



Cours d'eau



Sondage pour les zones humides



Captage



Puit

Fossé



Douet

Patrimoine





Point de vue existant



Mur, continuité bâtie

Trame verte



Boisement à créer



Haie arborée à créer

Trame végétale, coulée verte à composer



Haie arbustive à planter



Frange urbaine à qualifier Alignement d'arbres à créer



Principe de ponctuation arborée

Espace tampon paysager à planter

Trame bleue



Zone humide à prendre en compte dans le cadre du principe éviter/réduire/compenser



Voie d'eau (fossé, cours d'eau) à aménager



Secteur préférentiel pour la réalisation d'un dispositif de gestion des eaux pluviales si nécessaire

Patrimoine



Point de vue à préserver



Mur, continuité bâtie à préserver



Composition urbaine et architecturale

PLU de Beaupréau-en-Mauges OAP

N° OAP

LES DENSITÉS ATTENDUES

- 20 log/ha minimum à Beaupréau ; tendre vers 25 log/ha en renouvellement urbain
- 17 log/ha minimum à Jallais, Gesté, Villedieu-La-Blouère ; tendre vers 20 log/ha en renouvellement urbain
- 14 log/ha minimum sur les autres communes déléguées ; tendre vers 17 log/ha en renouvellement urbain

La production de logements affichée dans chaque OAP est un ordre de grandeur du nombre de logements attendus en tenant compte des densités ci-dessus et de la mixité fonctionnelle mise en œuvre, ce qui n'interdit pas la mise en œuvre de densités supérieures aux densités minimales exigées.

LA DIVERSITÉ DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS ATTENDUES

La production de logements attendus respectera les orientations du Programme Local de l'Habitat établi à l'échelle de Mauges Communauté et couvrant la période 2019-2025.

LES LOGEMENTS CONVENTIONNÉS

Il est attendu la production de 10 à 15% de logements conventionnés, avec un objectif de 15% dans les pôles comme Beaupréau.

Pour ces deux derniers points, cette répartition est à envisager sur le global de la production de logements. C'est un choix politique et un engagement important de maitrise et suivi des opérations pour que l'objectif ciblé au départ soit bien respecté même si certaines opérations n'y répondent pas parce que :

- la surface est trop petite,
- le portage privé en cœur de parcelle rend plus difficile la mise en œuvre,
- la localisation plus ou moins propice à du logement social avec des bailleurs qui se sont clairement exprimés sur ce sujet ...

Nombre de logements à produire sur les 13 ans :	1.560 logements
Nombre de logements conventionnés	Entre 155 et 235 logements

Un mode d'aménagement reproductible : le principe de courées

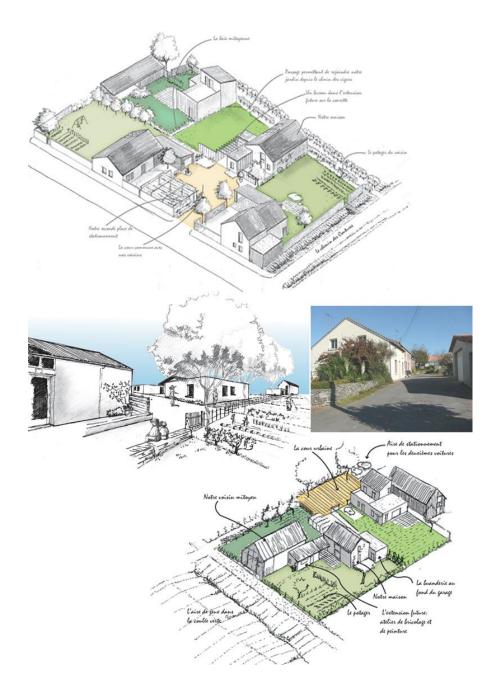
Le caractère rural de la commune de Beaupréau-en-Mauges est un atout à valoriser dans le cadre de la création de nouveaux quartiers. La typologie urbaine des anciennes cours de ferme est une source d'inspiration intéressante pour proposer de nouvelles typologies bâties permettant de répondre à la demande de logements individuels tout en assurant une cohérence urbaine en adéquation avec le site.

Les illustrations ci-dessous d'anciens corps de ferme et exploitations agricoles localisés dans l'environnement des sites de développement urbain mettent en évidence une composition urbaine qui s'adapte à l'évolutivité du bâti, et qui induit des espaces de convivialité partagés.



En effet, suite à une évolution des besoins, ces ensembles bâtis suivent la logique de plusieurs campagnes de construction, organisées autour d'une cour. Cette cour était traditionnellement un espace clos qui évoque les notions de défense, de déplacements, de facilité de surveillance des biens... Elles sont structurées par la trame bâtie qui s'organise au fil des années le long des limites de l'espace public. C'est ce principe qui sera décliné et adapté pour que l'urbanisation de certains quartiers ne se résume pas à un linéaire de maisons égrainé le long de voies sinueuses. La cour prendra demain des fonctions d'espaces partagés, de convivialité, répondant à des usages de desserte, de stationnement, de jeux ... Elles déclineront des ambiances minérales et végétales, elles pourront mettre en scène les arbres existants à préserver, elles seront structurées et appuyées par les accroches bâties de quelques constructions et/ou des registres de murs existants ou à créer.

Les schémas de principe ci-contre illustrent les ambiances recherchées, les intentions d'aménagement ciblées à affiner en fonction des spécificités des secteurs d'OAP concernés.



PLU de Beaupréau-en-Mauges

LA CHAPELLE-DU-GENÊT

40

PLU de Beaupréau-en-Mauges

SITE DU CORMIER (OAP-CG-1)

CONTEXTE

Le site du Cormier s'inscrit en accroche sur le cœur de bourg historique, connecté à la place de l'église par la rue du Grand Logis qui mène au cimetière. Cette rue étroite, mixte est qualifiée par des murs et murets de pierres, des échappées de jardins et trouve une articulation avec l'ancienne grange qui fait face au cimetière. La rue du Grand Logis se connecte vers l'ouest à la rue Nationale via la rue des Champs qui se prolonge au nord vers les balcons de l'Evre animés de vues longues et dégagées sur la rivière, ses ondulations et sinuosités.

Une partie du site s'inscrit au cœur des murs dans des secteurs de jardins qui accueille notamment un douet maçonné de qualité. Le site se prolonge vers l'ouest dans une maille constituée par une haie bocagère nord et un ensemble de parcelles résidentielles au sud et à l'ouest.

Il s'étend aussi au nord-est sur un espace agricole et jardiné qui est structuré par une haie bocagère au nord et une autre nord-sud, des ponctuations arborées de jardins, un puits, une mare. Un accès au site est en attente au nord-est, face à la rue de Thébaudière, en accroche sur la rue de l'Evre.

Le site du Cormier présente ainsi l'opportunité de conforter le bourg à proximité immédiate du centre accueillant les services administratifs, commerces et équipements scolaires, sans avoir à traverser la rue Nationale (RD 756) qui supporte un trafic important dans la traversée du bourg.

OBJECTIFS

- Conforter l'urbanisation du bourg au nord et en accroche urbaine immédiate sur le cœur ancien pour partie en extension et pour partie en recomposition urbaine sur des jardins entre le cimetière et la frange bâtie dessinant la rue Nationale (sur environ 6000 m²).
- Prendre en compte les particularités paysagères du site pour inscrire le nouveau guartier dans une trame paysagère et urbaine de qualité.



PROGRAM M E

Surface brute du site :	3,28 ha dont de l'ordre de 0,6 ha en recomposition urbaine
Densité recherchée :	14 logements minimum/ha sur l'ensemble et tendre vers 17
	logements/ha sur les 0,6 ha de recomposition urbaine
Production de	Une cinquantaine de logements à adapter en fonction de la mixité du
	programme retenue et de la surface résiduelle destinée à l'accueil de
logements :	logements
	Une partie du site sera dédié à la création d'un espace public
Mixité du programme et	d'articulation et de stationnement (le programme précis et la surface
Typologie autorisée :	de ces équipements ne sont pas définis)
	Habitat individuel et habitat individuel groupé, habitat collectif
Mixité sociale :	Terrains à bâtir ou logements aidés (locatif ou accession)
Phasage :	Opération d'ensemble pouvant se réaliser par tranches, au fur et à
	mesure de la réalisation des équipements internes à l'opération

PLU de Beaupréau-en-Mauges

PA R T'AMENAGEMENT

DÉPLACEMENTS

Le site sera irrigué par une voie secondaire qui prendra appui sur la rue de l'Evre, face à la rue de la Thébaudière permettant ainsi de conforter l'armature viaire du bourg. Des voies de dessertes tertiaires, des placettes et dilatations de l'espace public viendront animer le quartier, proposer des espaces de convivialité et du stationnement tout en permettant la desserte des lots. Le profil des voies sera adapté à leur usage, leur fréquentation.

Les continuités douces vers l'Evre seront maintenues, une liaison douce vers le cœur historique sera aménagée depuis le quartier nord-est en s'appuyant sur une voie privée existante.

Des places de stationnement seront prévues en nombre suffisant pour répondre aux besoins d'accueil sur le domaine public. Les espaces de stationnements publics seront aménagés de façon qualitative, paysagers et ne se résumeront pas à du stationnement longitudinal systématique le long de voies. Des places de stationnement devront être exigées au sein des parcelles privées pour assurer le stationnement quotidien des pétitionnaires.

FORMES URBAINES

La composition parcellaire et urbaine s'attachera à privilégier une bonne orientation des constructions pour optimiser les apports solaires et faciliter l'application des règlementations thermiques. Il importera donc de considérer le plan de composition comme le point de départ de la performance énergétique des projets individuels : la physionomie des terrains, leurs accès et les jeux d'implantation bâtie sont autant de paramètres définis en amont et qui induiront ensuite des projets de construction individuelle vertueux.

Le site s'inscrivant en interface entre des parcelles individuelles pavillonnaires classiques et des espaces agricoles dominant la vallée de l'Evre, les formes urbaines pourront s'appuyer sur des registres de courées, conférant au futur quartier une ambiance rurale et conviviale (cf. description du principe des courées en introduction des OAP sectorisées).

ESPACES PUBLICS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les haies bocagères périphériques seront préservées. Celle au cœur du quartier pourra être interrompue pour le passage de la voie de desserte en un ou deux points mais devra être préservée sur la grande majorité de son linéaire et dans sa composition et la qualité de sa strate arbustive et arborée.

Les croisements de chemins et de voiries offriront de nombreuses occasions de créer des places et des lieux de rencontre pour les futurs résidents, véritables espaces publics de convivialité d'échelles et d'ambiances différentes à l'image d'une place de village, d'une placette rurale ou cour de ferme de grande échelle. Ces places pourront être dessinées par quelques accroches bâties et déclineront des ambiances végétales et minérales. Elles pourront permettre la mise en valeur des douets présents sur le site.

Les murs existants seront préservés dans la mesure du possible (les pierres seront à minima récupérées pour être réutilisées dans le projet). Ils pourront être confortés le long de la rue des Champs et de la rue du Grand Logis pour assurer une greffe urbaine de qualité, en compatibilité avec la desserte du quartier. En appui sur le cimetière, la grange traditionnelle et le mur le long de la rue du Grand Logis, une dilatation de l'espace public permettra la création d'une place d'échelle agréable, pouvant proposer du stationnement, des activités récréatives ... et mettant en scène ce patrimoine de murs.

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET RÉSEAUX

Eaux usées : raccordement au réseau collectif.

Eaux pluviales : infiltration sur site des eaux de toiture et de voirie à privilégier ; rejet des eaux au réseau si pas d'infiltration possible.



PLU de Beaupréau-en-Mauges